



SPIP DU VAL D'OISE

Jeudi 6 février 2025

COMPTE-RENDU DE VISITE

Une délégation **FO Justice**, composée des représentants des personnels de surveillance, personnels administratifs, cadres, et personnels d'insertion et de probation, s'est rendue le 06/02/25 sur le CPOP, la SAS et le SPIP 95 (MF et MO). Au cours de cette journée, notre délégation a pu s'entretenir avec les collègues présents, tous corps confondus, ainsi qu'avec Madame NOAH, DFPIP, et Mesdames AKDIM et JACQUOT, DPIP sur l'ALIP de Pontoise.

Ce présent compte-rendu a donc été rédigé par suite des observations constatées et aux propos que notre délégation a pu recueillir auprès de l'ensemble des personnes que nous avons pu rencontrer au cours de cette journée.

PROGRAMME :

- **Matin** : Visite et rencontre avec les collègues de tous les corps, du CPOP (MA et SAS).
- **Après-midi** : Échanges avec Madame NOAH, DFPIP, rencontre avec les collègues de tous les corps, au SPIP 95 - ALIP de Pontoise.

SPIP 95 – ALIP D'OSNY

Situation actuelle :

- **Nombre de détenus au 03/02/25 à la maison d'arrêt** : 955 pour 590 places.
- **Effectif SPIP** : Actuellement, 13 CPIP en temps normal (dont 1 qui ne peut pas intervenir en détention), 6 présents le jour de la visite (manque de 2 CPIP en raison d'arrêts maladie ou de disponibilités). Les effectifs de référence préconisent 18 CPIP sur cette antenne.

Point sur les locaux :

- **Bureaux** : 7 bureaux (1 secrétariat ; 1 bureau de direction ; 2 bureaux (3 CPIP) ; 1 bureau (6 CPIP) ; 1 bureau (5 CPIP quand il y a des stagiaires, 4 CPIP actuellement) ; 1 bureau pour la MLRV (2 psys).
- **Inadéquation des locaux** :
 - Manque de bureaux pour accueillir les CPIP, promiscuité, gêne pour échanger au téléphone (avec les familles des probationnaires, les partenaires...), pour se concentrer sur les nombreux écrits à rédiger ; bureaux sans fenêtres ; absence de salle de repos et de salle de réunion à l'étage.

- Problèmes de chauffage ou de climatisation.
- **FO Justice** doute de l'accessibilité de ces locaux pour les travailleurs handicapés et déplore la situation actuelle, jugée inacceptable par les différentes directions.
- **Quid du projet d'extension des locaux pour le SPIP ?**

Conditions de détention :

- Bien qu'il y ait eu des remontées en 2021, des collègues sont encore enfermés par des personnels de surveillance lors d'entretiens avec des personnes détenues.
- Les locaux réservés au SPIP sont sous-dimensionnés et vétustes, avec des box d'entretiens exigus, notamment au bâtiment A1. Grâce aux remontées de **FO Justice**, lors de notre dernière visite, des travaux ont été entrepris : les portes qui s'ouvriraient vers l'intérieur s'ouvrent désormais vers l'extérieur.
- Au quartier disciplinaire ou d'isolement, il est inadmissible que les collègues reçoivent les détenus dans un « cagibi ».

Problèmes récurrents :

- Au vu des effectifs de référence non atteints, **FO Justice** revendique le renfort sans délai et à minima de 3 CPIP sur l'ALIP de la MA d'Osny.
- Manque de personnel de surveillance en détention, entraînant un temps d'attente de 5 à 20 minutes pour un CPIP lors d'un entretien avec un détenu.
- Surcharge de dossiers pour les CPIP : en moyenne, prise en charge de 85 dossiers par CPIP. Les CPIP intervenant sur le quartier d'évaluation de la radicalisation (QER) devraient en avoir 50 en suivi, mais en ont actuellement 75.
- Certains détenus passent en commission d'application des peines deux mois après leur mise sous écrou. La maison d'arrêt reçoit environ 6 à 10 détenus par jour.
- Les CAP s'enchaînent avec un rythme hebdomadaire, s'ajoutent les débats contradictoires.
- Temps pris pour les actions collectives (PPR...) et les références transversales demandées à tous les CPIP (culture, violences conjugales, label qualité pour les stages « externalisés », CPU...).

Intégration des nouveaux CPIP :

- Les derniers CPIP affectés à la maison d'arrêt déplorent une intégration orientée exclusivement vers le milieu ouvert et un manque de tuilage à leur prise de fonction.
- Ils regrettent le manque d'informations sur l'applicatif APPI concernant certaines personnes détenues, notamment les courtes peines.
- Ils expriment des inquiétudes quant aux risques encourus sur d'éventuelles défaillances dans la prise en charge de leur effectif.
- Ils déplorent les mises en garde maladroites quant aux risques encourus sur d'éventuelles défaillances dans la prise en charge de leur effectif (demande d'explication)

Problème majeur et urgent :

- un seul personnel administratif est affecté pour le secrétariat du SPIP en milieu fermé, alors que les tâches qui lui incombent sont colossales : traitement du courrier, traitement des mails, permanence téléphonique, création des mesures, traitement des convocations art. 741-1 du CPP (qu'il faut remettre à l'écrou) + les convocations pour les SPIP compétents (hors 95), les autorisations d'accès et les badges d'accès, l'accueil des visiteurs (partenaires du SPIP, mission locale, PJJ - pour les jeunes majeurs, France Travail, ARS 95...), gestion des écrivains publics (1 fois par semaine) qui viennent voir 4 à 6 détenus, gestion des archives, gestion des livraisons de fournitures au SPIP ; et nous en oublions certainement ! Ce sont donc les DPIP qui pallient aux tâches les plus urgentes en son absence. Cette organisation a ses limites. Les risques psychosociaux encourus pour notre collègue par un tel rythme de travail sont significatifs, incluant le stress chronique et l'épuisement professionnel.

FO Justice exige donc sans délai un personnel administratif supplémentaire sur l'organigramme.

Relations avec la direction :

- Les CPIP déplorent l'absence de contact avec le directeur du centre pénitentiaire, qui semble avoir oublié qu'ils sont des agents à part entière de l'Administration Pénitentiaire.
- Ils mettent en évidence une dégradation des relations humaines.

SPIP 95 – ALIP SAS

Situation actuelle :

- **Nombre de détenus à la SAS (SL compris) au 03/02/25 :** 177 pour 180 places.
- **Organigramme actuel :** Une DPIP et 7 CPIP (5 ETP, 1 à 90 % et 1 à 50 %).
- Les CPIP estiment être en nombre suffisant pour effectuer leur travail dans de bonnes conditions, avec environ 40 dossiers par CPIP (SAS + QSL).
- Ils rapportent de bonnes relations avec la direction de la SAS.

Problèmes soulevés :

- Difficultés sur l'organisation générale de la SAS.
- Profils des détenus non adaptés à la SAS depuis son ouverture.
- Départ prochain d'un PA.
- Absence de psychiatre et de psychologue assurant un suivi régulier des détenus de la SAS et du QSL.
- L'établissement n'est pas suffisamment autonome.
- Manque d'effectifs en personnel de surveillance, entraînant des difficultés de travail pour les CPIP.

- Absence de greffe sur la SAS, ce qui oblige les CPIP à se déplacer à la maison d'arrêt pour consulter les dossiers, entraînant une perte de temps.
- Partenariat insuffisant pour une SAS, avec une conseillère France Travail, intervenant seulement 2 jours par semaine.
- La gestion et l'organisation de travail sont encore trop pensées comme une maison d'arrêt plutôt qu'un centre pénitentiaire.

ÉCHANGES AVEC LA DIRECTION

En début d'après-midi, nous avons échangé avec Madame NOAH, DFPIP, et Mesdames AKDIM et JACQUOT, DPIP sur l'ALIP de Pontoise afin de discuter des problématiques rencontrées lors de notre visite au CPOP.

- Madame NOAH a sollicité une troisième PA et espère l'obtenir.
- La direction tente actuellement de recruter un psychiatre/psychologue et a interpellé l'ARS à ce sujet.
- Un (e) deuxième conseiller France Travail devrait prochainement intervenir en renfort
- Madame NOAH avait demandé que le greffe pour la SAS soit positionné au sein même dudit établissement, mais n'a pas pu être entendue pour le moment, compte tenu de la situation du CPOP.
- Pour la direction, de nombreux partenaires interviennent au sein de la SAS, et un(e) deuxième intervenant France Travail devrait probablement arriver prochainement.
- La gestion du partenariat est assurée par les cadres du SPIP.
- Visite d'architectes pour examiner la possibilité d'une extension des locaux de la maison d'arrêt, dans le but d'améliorer les conditions de travail de nos collègues
- Malgré les difficultés rencontrées, 32 actions collectives ont été menées en 2024.

Prévisions pour 2025 : Actions à mettre en place pour le QSL.

SPIP 95 – ALIP DE PONTOISE

Sécurité :

- Pas de portique de sécurité, ni de détecteurs de bagages. Agents de sécurité privés présents, mais sans détecteur de métaux portatifs
- Problème concernant l'absence d'un local pour recevoir la médecine du travail et un local inadapté pour s'entretenir avec le psychologue des personnels.

Charge de travail :

- Les collègues ont en charge en moyenne 75 à 85 mesures par CPIP.

- Les collègues du pôle TIG gèrent environ 60 mesures, mais ce chiffre devrait augmenter par suite du départ prochain d'une collègue dont les dossiers seront répartis sur l'effectif présent.

Rencontre avec les collègues :

De nombreux collègues sont venus nous rencontrer, et nous avons pu répondre à leurs questions et régler rapidement certaines problématiques administratives qui perduraient. Nous avons été interpellés à de nombreuses reprises sur le versement rétroactif de la PSS.

CONCLUSION

FO Justice CPIP dénonce le contraste des conditions de travail, ainsi que la présence accrue des risques psychosociaux en milieu fermé par rapport à ceux en milieu ouvert. Il est essentiel de mettre en place des mesures afin que nos collègues soient mieux pris en considération. Notre organisation syndicale a alerté la direction dans ce sens.

FO Justice reste et restera vigilant quant aux conditions de travail des collègues.

FO Justice remercie la direction du SPIP pour leur accueil.

Remerciements également au secrétaire local du CTOP et à la représentante **FO Justice** pour son investissement et son implication.

Merci aux collègues d'avoir répondu à nos sollicitations et pour leur confiance en notre organisation syndicale.